

Janvier /
Février 2013

L'Etat en Eure-et-Loir

La lettre électronique des services de l'Etat n°2



SOMMAIRE

- **EDITORIAL**
- **A LA UNE**
 - La bataille pour l'emploi (p.2)
- **THEMES**
 - L'intercommunalité (p. 6)
 - La sécurité (p. 11)
- **VIE CITOYENNE**
 - Les décorations (p. 13)
 - Les affectations (p.13)
 - Les vœux aux différents corps (p. 14)

Editorial

« A la demande du Préfet, j'ai le plaisir de vous présenter le deuxième numéro de la lettre électronique des services de l'Etat en Eure-et-Loir.

Alors que la période des vœux a été l'occasion pour chacun de fixer les priorités de l'action publique pour l'année 2013, au niveau national comme dans notre département, ce numéro est l'occasion de préciser le programme de travail des services de l'Etat pour les prochains mois.

Notre première préoccupation est celle de l'activité économique et de l'emploi. Même si l'année 2012 s'est achevée en Eure-et-Loir par une relative stabilisation de l'évolution défavorable du nombre de demandeurs d'emploi, la mise en œuvre des 35 mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi élaboré dès l'automne par le gouvernement doit mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour soutenir les entreprises et les projets créateurs de richesse et d'emplois.

Nous devons également, collectivement, nous saisir des outils d'accompagnement vers l'emploi dont nous disposons: contrats aidés, emplois d'avenir, contrats de génération, dispositifs de formation, sont autant d'instruments précieux tant pour les employeurs publics ou privés que pour les jeunes et les demandeurs d'emploi pressés de trouver leur place sur le marché du travail.

Parmi les chantiers ouverts cette année, la refondation de l'école de la République et la réforme des rythmes scolaires constituent également une priorité afin que les élèves des écoles maternelles et primaires puissent bénéficier de conditions d'apprentissage plus favorables. Les services de l'Etat, et en particulier la direction des services départementaux de l'éducation nationale et la préfecture, sont, là aussi, mobilisés pour aider les collectivités à concevoir et à mettre en œuvre de nouvelles modalités de fonctionnement tenant compte des rythmes chronobiologiques de l'enfant et des contraintes d'organisation.

Enfin, l'achèvement de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, comme la lutte contre la délinquance et les incivilités et la mobilisation en faveur des territoires et des quartiers les plus fragiles, figurent aussi au programme de cette année. Dans ces domaines comme dans les autres, la détermination, l'optimisme et l'union de l'ensemble des acteurs du territoire seront assurément des facteurs de réussite.

Les thèmes développés dans ce deuxième numéro de la lettre électronique des services de l'Etat en Eure-et-Loir sont ainsi autant de sujets sur lesquels Etat et acteurs de terrain sont côte à côte au service des euréliens. Je vous en souhaite bonne lecture.



Blaise GOURTAY

Secrétaire général

Préfecture
d'Eure-et-Loir



A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

LES 1^{ERS} CONTRATS « EMPLOIS D'AVENIR » EN EURE-ET-LOIR ONT ETE SIGNES A LA PREFECTURE

Le 21 décembre 2012, **10 jeunes euréliens ont signé les 1^{ers} contrats « emplois d'avenir »** en Eure-et-Loir, à la préfecture. Cette cérémonie, présidée par Didier MARTIN, Préfet, s'est déroulée en présence des familles, des employeurs (des collectivités locales : mairie de **Vernouillet**, mairie de **Lèves**, mairie de **Voves**, mairie de **Nogent-le-Rotrou**, communauté d'agglomération de **Dreux**, un établissement hospitalier : l'hôpital de **La Loupe**, et enfin des associations : la **Fédération Léo Lagrange** et Les **Papillons Blancs**), de nombreuses personnalités et de la presse.

Crées par la **loi du 26 octobre 2012**, les emplois d'avenir ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap).

L'emploi d'avenir est un nouveau dispositif financé par l'Etat qui permet également de répondre aux besoins d'embauche d'une **collectivité locale** ou d'une **association**.

Le préfet a félicité les 1^{ers} employeurs à s'être engagé dans ce dispositif de lutte contre le chômage des jeunes peu qualifiés et a souhaité que beaucoup d'autres collectivités, associations, ou bientôt entreprises, suivent leur exemple avec le concours des Missions locales et de Cap emploi.

Il a également rappelé que les jeunes ainsi aidés bénéficient d'un tutorat ainsi que d'un volet formation professionnelle mis au point avec le Conseil régional.



Le Préfet d'Eure-et-Loir entouré de M^{me} Martine SCHMIT, Directrice adjointe de l'hôpital de la Loupe (employeur) et une jeune signataire d'un contrat « emploi d'avenir »



Les jeunes signataires et leurs employeurs à l'Hôtel des Ligneris, à Chartres



Le Préfet d'Eure-et-Loir entouré de M. Nicolas ANDRE, Maire de Lèves (employeur) et un jeune signataire d'un contrat « emploi d'avenir »

PILOTAGE DU DISPOSITIF « EMPLOIS D'AVENIR » A DREUX

Le 18 janvier, Abdel Kader GUERZA, Sous-Préfet de Dreux, déjeunait au restaurant inter-entreprises de Dreux, au cœur du monde économique drouais, en compagnie des animateurs chargés du suivi du dispositif "Emploi d'Avenir": les deux directeurs d'agence Pôle Emploi de Dreux et Vernouillet, Cap Emploi, le Président GABRIELLI de la Mission locale et de la M2ED (maison de l'emploi et de la formation de l'arrondissement de Dreux).

Ce repas en commun, a été l'occasion de faire le point de l'avancement du dispositif: **8 contrats signés, 7 prêts à être finalisés pour début février et 21 en négociation**. Un peu plus de 70% de ces contrats sont signés ou vont l'être avec des collectivités, les autres se répartissent entre les associations et le monde marchand.

Il a permis également de mettre à jour le programme d'accompagnement pour faire connaître le dispositif aux futurs employeurs pouvant en bénéficier, notamment les associations, le secteur marchand et les bailleurs sociaux.

Cette rencontre est bimensuelle.

A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

LES 1^{ERS} EMPLOIS D'AVENIR DUNOIS ONT ETE SIGNES A LA MAIRIE DE CHATEAUDUN

Le Préfet a présidé le 25 janvier à la Mairie de Châteaudun une séance de signatures relative aux **premiers emplois d'avenir du Dunois**.

La Mairie de Châteaudun a créé un emploi dans son service Restauration Collective et le CCAS de Châteaudun un emploi de services aux personnes âgées.

Le Préfet a félicité la municipalité de Châteaudun et son maire, M. HUGUET, pour son action en faveur de **l'emploi des jeunes**.

Dans l'arrondissement de Châteaudun ces deux emplois font partie des premiers créés avec celui signé courant janvier par le député-maire de Cloyes-sur-le-Loir.

Le Préfet a appelé à la **mobilisation des acteurs locaux autour de cet enjeu de l'emploi des jeunes** et a rappelé le rôle joué en la matière par le Sous-Préfet Bernard Gonzales, animateur du SPEL, ainsi que la DIRECCTE, Pôle Emploi et la Mission Locale.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI LOCAL

Dans chaque bassin, est organisé un service public de l'emploi local qui réunit, autour du sous-préfet qui l'anime, le Pôle Emploi, la Maison de l'emploi, la Mission locale, CAP emploi, le Conseil régional et le Conseil général.



LES CONTRATS DE GENERATION

Les députés ont voté, mercredi 23 janvier, le projet de loi instituant le contrat de génération présenté par le **Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social**, dans le prolongement de l'accord conclu par les partenaires sociaux fin 2012.

Ce contrat répond à deux défis du marché du travail. D'une part, **l'embauche de jeunes en CDI** pour accéder à un emploi stable. D'autre part, **le maintien dans l'emploi des salariés seniors sous forme de tutorat**. Il rassemble ainsi les générations par la transmission des compétences.

Le contrat de génération constitue le deuxième volet de la politique du gouvernement pour l'emploi des jeunes, après les emplois d'avenir. Alors que ces derniers s'adressent prioritairement aux secteurs public et associatif, pour les jeunes peu ou pas diplômés, le contrat de génération vise surtout **les petites et moyennes entreprises** (les aides sont réservées aux entreprises de moins de 300 salariés) et tous les jeunes.

Le contrat de génération allie ainsi le soutien à la compétitivité et le développement des compétences à la nécessaire inclusion des jeunes et des seniors dans l'emploi.

Le gouvernement espère inverser les chiffres du chômage avant la fin de l'année. Son objectif est de recruter en CDI **500 000 jeunes sur cinq ans**.

A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEURS

Lundi 4 février 2013, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Michel REYMONDON, ont présenté à la presse le dispositif des « **Emplois avenir professeurs** » (les missions, le positionnement et les activités), en présence du Secrétaire général de la préfecture, Blaise GOURTAY, de la Sous-Préfète de Nogent-le Rotrou, Michèle BAMEUL, des **seize EAP prochainement recrutés et affectés dans des établissements scolaires du premier et du second degré**, ainsi que les chefs d'établissement et Inspecteurs de l'Éducation Nationale respectifs.

Dans le cadre de la **Refondation de l'École de la République** (projet de loi présenté au Conseil des Ministres le 23 janvier dernier – réforme qui sera mise en œuvre dès la rentrée prochaine avec celle des rythmes scolaires), l'emploi d'avenir professeur est un **dispositif de pré-recrutement d'enseignants parmi les jeunes issus de milieux modestes**. Il permet à un étudiant boursier souhaitant devenir professeur de poursuivre ses études, en bénéficiant d'une ressource financière stable, en contrepartie d'un travail à temps partiel dans un établissement scolaire.

A raison de 12 heures hebdomadaires, les EAP ont vocation à intervenir essentiellement en appui des enseignants, dans le cadre de l'organisation générale des activités éducatives ou péri-éducatives de l'établissement, sous le tutorat du chef d'établissement qui les accompagnera.

6000 emplois d'avenir professeurs « Education nationale » par an sont ainsi prévus sur 2013-2015. **En Eure-et-Loir, 16 étudiants** (13 filles et 3 garçons) s'appêtent à signer les 1^{ers} contrats emplois d'avenir professeurs. Originaires de tout le département, ils seront affectés essentiellement dans des écoles, collèges et lycées de l'agglomération chartraine.

Pour en savoir plus sur les EAP, consulter le site : www.education.gouv.fr



LE CONCOURS DU MEILLEUR APPRENTI BOUCHER-CHARCUTIER DEPARTEMENTAL : FELICITATIONS A TOUS LES PARTICIPANTS !

Le Directeur de cabinet du Préfet, Guillaume ROBILLARD, a participé à la remise des prix du **concours du meilleur apprenti départemental, filière boucherie-charcuterie**, au CFA de Chartres, lundi 28 janvier.

En présence notamment du Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, M. Michel CIBOIS, et du Président du CFA, M. ROBERT, le directeur de cabinet du Préfet a félicité l'ensemble des participants en indiquant qu'au-delà du résultat, le plus important était qu'ils avaient choisi un beau métier dans lequel les perspectives d'emploi sont assurées.



Remise du prix par M. ROBILLARD, Directeur de cabinet du Préfet

Il a également souligné que le succès des artisans bouchers-charcutiers s'explique en partie par **la qualité de leur formation** qui constitue, avec son immersion en entreprise, le meilleur moyen de transmettre et d'acquérir le savoir-faire. Le directeur de cabinet a enfin précisé que le contrat de génération, en cours de discussion au Parlement, a été élaboré en prenant exemple sur **l'apprentissage**. Il repose sur l'idée de **faciliter la transmission du savoir-faire entre les générations** en créant les conditions du maintien des seniors dans l'emploi tout en favorisant l'accès des jeunes aux marchés du travail. Si le Parlement l'adopte, ce nouveau dispositif viendra compléter les outils mis en place par le gouvernement pour améliorer la situation sur le front de l'emploi.



Les participants au concours

A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

LE FORUM DES METIERS : UN VRAI SUCCES !

Le Préfet Didier MARTIN a assisté à l'inauguration du **forum des métiers** à Chartreexpo le vendredi 25 janvier 2013. Il a rappelé l'importance de cet événement destiné à **faciliter l'orientation professionnelle des collégiens et des lycéens du département**, a salué le travail des organisateurs tels que **le Rotary Club, la Chambre d'Agriculture, la direction des Services départementaux de l'Éducation nationale** mais également les partenaires financiers et les exposants. Le Préfet a ensuite rappelé les propos du Président de la République : 2013 sera l'année de la grande bataille pour l'emploi à travers les emplois d'avenir, les contrats de génération, la formation, la mixité professionnelle. Le Préfet a enfin signalé la présence dans le forum de **stands présentant les métiers de l'Etat : Armées, Police, Gendarmerie, Education Nationale. L'Etat sera en effet en 2013 le 1^{er} recruteur de France.**

Le forum a rencontré un vif succès : **4500** visiteurs le vendredi et **5500** le samedi.

Le thème transversal était **la mixité des métiers**. Un **concours** a été organisé, auquel ont participé 12 classes de collège. Deux d'entre elles ont été récompensées : une classe de 3^{ème} du collège Jean Moulin de Chartres et une classe de 3^{ème} du collège Nicolas Robert de Vernouillet.



Une classe de collège lauréate au concours sur la mixité des métiers

PRESENTATION PAR LA DDSP28 DES METIERS DE LA POLICE ET DES DISPOSITIFS POLICIERS INNOVANTS AU FORUM DES METIERS

La sécurité publique d'Eure et Loir a participé au forum annuel de l'orientation de la région Centre qui s'est tenu les 25 et 26 janvier 2013, au parc des expositions de Chartres, au bénéfice des collégiens, lycéens, apprentis et étudiants d'Eure-et-Loir.

La Direction départementale de la sécurité publique d'Eure-et-Loir (DDSP) a, pour la circonstance, créé un stand avec ses ressources propres, en vue de présenter non seulement les métiers de la police mais également les dispositifs policiers innovants (volontaire du service civique, réservistes civils, cadets de la République...).

Les policiers de la DDSP 28 ont ainsi pu assurer 300 entretiens de toutes natures avec les étudiants ou leurs parents.



Stand de la DDSP 28 au forum des métiers

A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI



Tiffany MESLAY

Née le 23 décembre 1993 à Vendôme (41)

Titulaire du baccalauréat

Projet professionnel : intégrer la police nationale en tant que gardien de la paix

LE PORTRAIT DU MOIS

Elle s'appelle **Tiffany MESLAY**, a 19 ans, et a été recrutée dans le cadre de **l'extension du dispositif du service civique à la police et la gendarmerie**. Engagée volontaire en service civique pendant 6 mois, du 01/11/2012 au 30/04/2013, elle est affectée à la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de Chartres.

Nous l'avons interrogée par téléphone pour en savoir un peu plus sur ses missions et ses projets professionnels.

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif du service civique ?

« Après mon baccalauréat, je m'interrogeais sur mon orientation. Je me suis rendue à la mission locale de Châteaudun et, en fonction de mes attentes et de mes objectifs professionnels, on m'a présenté ce dispositif, qui me correspondait. J'ai donc postulé »

Quelles sont vos missions à la CSP de Chartres ?

« J'interviens en appui et en soutien aux actions polyvalentes de prévention de la délinquance et de sensibilisation d'un large public. Plus particulièrement, j'assiste le policier formateur anti-drogue (PFAD) lors d'actions de prévention des addictions auprès de collégiens, de lycéens mais aussi des élèves de CFA.

Je suis également intervenue, en appui aux policiers de la CSP de Chartres, sur des actions de prévention auprès des commerçants de l'agglomération de Chartres pendant la période des fêtes de fin d'année. Je distribuais des plaquettes dispensant des conseils pour lutter contre la malveillance.

J'ai enfin réalisé un support (PowerPoint) relatif aux dangers d'internet.

Le 25 janvier 2013, j'ai intégré le stand de la police nationale installé au forum de l'orientation et des métiers au parc des Expositions de Chartres, où j'ai notamment accueilli des collégiens du département ».

Quels sont vos projets professionnels ?

Je veux entrer dans la police nationale, en tant que gardien de la paix. J'ai passé le concours cette semaine ».

Bonne chance et bonne continuation à Tiffany !

LE SERVICE CIVIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**, ouvert à **tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme** ; seuls comptent les **savoir-être** et la **motivation**.

Le service civique, indemnisé 573 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Pour en savoir plus sur l'engagement en service civique, consulter le site : www.service-civique.gouv.fr

THEME – L'INTERCOMMUNALITE



Jean-Bernard ICHE

Directeur des relations
avec les collectivités
locales



QU'EST-CE QUE L'INTERCOMMUNALITE ?

Pour en savoir davantage, nous avons interrogé Jean-Bernard ICHE, Directeur des relations avec les collectivités locales, à la préfecture d'Eure-et-Loir.

M. Iché, comment définiriez-vous l'intercommunalité ?

« L'expression « intercommunalité » désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. Elle permet à ces dernières de se regrouper au sein d'un établissement public, pour gérer en commun certains services publics (écoles, eau potable, assainissement, collecte des ordures ménagères, ...) et/ou équipements, afin de mutualiser les coûts et réaliser des économies d'échelle.

Les structures intercommunales ont ainsi des compétences précises, qui leurs sont confiées par leurs communes membres.

On distingue traditionnellement deux formes d'intercommunalité.

D'une part, la logique dite « associative », qui concerne les syndicats de communes. Il s'agit de la formule la plus ancienne (historiquement les syndicats de communes sont apparus au 19^{ème} siècle –loi du 22 mars 1890), mais aussi la plus souple et la moins intégrée, notamment parce que ces syndicats ne disposent pas de recettes fiscales propres. Ce sont leurs communes membres qui leur versent des recettes, dénommées « contributions ».

D'autre part, la formule dite « fédérative », beaucoup plus récente, qui comprend notamment les communautés d'agglomération et les communautés de communes que l'on trouve en Eure-et-Loir.

Ces structures sont plus intégrées que les syndicats, car elles disposent quant à elles de leurs propres ressources fiscales.

Au fil du temps, ces structures intercommunales se sont multipliées en France. Il en a résulté une organisation locale devenue complexe, difficilement lisible pour les citoyens, parfois qualifiée de « millefeuille territorial ».

Par exemple, au 1^{er} janvier 2011, étaient en Eure-et-Loir recensés 204 syndicats, 2 communautés d'agglomération et 26 communautés de communes, qui cohabitaient avec 403 (1) communes ».

(1) Le département compte en revanche 402 communes depuis le 1^{er}/01/2012 et la fusion intervenue entre les communes de Bleury et de Saint-Symphorien le Château (la nouvelle commune est celle de Bleury-Saint Symphorien).

THEME – L'INTERCOMMUNALITE

Comment alors simplifier ce paysage intercommunal ?

« L'une des ambitions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a précisément été de rendre cette organisation territoriale plus lisible et plus efficace, autour de trois objectifs :

- rattacher toutes les communes à une communauté de communes ou d'agglomération (en 2011, 22 communes étaient concernées en Eure-et-Loir).
- rationaliser les périmètres des communautés, pour les doter d'une taille critique favorisant la solidarité et les économies d'échelle.
- enfin, supprimer des syndicats considérés comme obsolètes ».

Comment la loi a-t-elle organisé cette réforme territoriale ?

« La loi du 16 décembre 2010 a instauré un outil, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), élaboré conjointement par le Préfet et la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui compte en Eure-et-Loir 44 élus, dont les 7 parlementaires. C'est ce schéma, arrêté en Eure-et-Loir le 29 décembre 2011, qui formule des propositions de rationalisation qui doivent être mise en œuvre avant le 1^{er} juin 2013.

Le schéma eurélien a ainsi prescrit :

- ❶ le rattachement des 22 communes isolées à des communautés (18 d'entre l'ont déjà été, tandis que les procédures sont actuellement en cours pour les 4 autres).
- ❷ la fusion (regroupement) de certaines communautés :

Par exemple, la fusion de la communauté d'agglomération Chartres Métropole avec la communauté de communes du Bois Gueslin a été réalisée au 1^{er} janvier 2013. Il en a résulté une nouvelle communauté d'agglomération formée de 47 communes rassemblant 123000 habitants.

Autre exemple, une procédure de fusion de 6 communautés (incluant la commune isolée d'Ormoy) est actuellement en cours à l'échelle du Pays Drouais. Elle pourrait ainsi donner lieu, à l'horizon du 1^{er} janvier 2014, à la création d'une nouvelle communauté d'agglomération de 78 communes représentant 112000 habitants. Il s'agirait de **la 4^{ème} communauté d'agglomération de la région Centre** soit, pour le territoire concerné, un réel atout pour répondre à de nombreux enjeux.

- ❸ Enfin, la fusion et la dissolution de syndicats.

Quel pourrait être le bilan de cette réforme en Eure-et-Loir ?

Il est pour l'instant trop tôt pour arrêter un tel bilan, puisque la mise en œuvre du schéma se poursuit jusqu'au 31 mai 2013. Si toutes les propositions aboutissaient, l'Eure-et-Loir pourrait alors compter 21 communautés (contre par exemple 30 au 1^{er} janvier 2010) et environ 180 syndicats (contre 214 en 2010 et 239 en 2006).

Au-delà, il est patent que le SDCI aura certainement été un « aiguillon » en matière de rationalisation. En effet, il est constaté que des élus de notre département, sur des territoires qui n'ont pas été directement concernés par le schéma départemental, réfléchissent et approfondissent leurs propres projets de regroupement et de simplification.

La prise de conscience en termes de nécessaire rationalisation des structures est donc réelle, notamment dans le contexte de raréfaction des ressources publiques ».

THEME – L'INTERCOMMUNALITE

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATIONS D'EURE-ET-LOIR AU 1^{ER} JANVIER 2013



 **DDT 28**
17 Place de la République
CS 40517
28 008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03

Cartographie issue de BD Topo ®
© IGN - Paris
Protocole IGN interministériel 2011
reproduction interdite
Sources des données : Préfecture d'Eure-et-Loir
Nom du fichier : EPCI-FP_2013_01_01.WOR

THEME – L'INTERCOMMUNALITE

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) ?

La CDCI, instituée par la **loi du 6 février 1992**, s'est vue confiée, dès cette date, plusieurs missions, notamment celle de tenir à jour un état de l'intercommunalité dans le département.

La **loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales** a modifié la composition de cette CDCI et a renforcé ses prérogatives.

Composition de la CDCI :

- . 40% de maires, d'adjoints ou de conseillers municipaux
- . 40% de représentants de communautés
- . 5% de syndicats
- . 10% de conseillers généraux
- . 5% de conseillers régionaux.

Prérogatives de la CDCI :

- . Associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du SDCI, dans une logique de coproduction avec le Préfet
- . Consultée, dans certaines conditions, sur des projets de création, d'extension ou de fusion de structures intercommunales, ainsi que de retrait de communes
- . Pouvoir d'auto-saisine dans certaines conditions

QU'EST-CE QUE LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) ?

Le schéma départemental de coopération intercommunale est **le document d'orientation de référence** pour l'achèvement et la rationalisation de l'intercommunalité. Il prévoit **les modalités concrètes de la couverture intégrale du territoire par les communautés dans le département, mais aussi celles de rationalisation de leur périmètre, enfin il intègre des propositions de regroupement et de dissolution de syndicats.**

Ce document a été en 2011 élaboré par le représentant de l'Etat, après consultation des communes et des communautés concernées. Il a ensuite fait l'objet de certaines modifications par la CDCI, qui l'a adopté le 16 décembre 2011 (à l'unanimité des votants). **Le préfet a ainsi pu arrêter ce schéma départemental le 29 décembre 2011.**

QUELLES SONT LES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ?

Les structures intercommunales **sans fiscalité propre** :

- Syndicats de communes
- Syndicats mixtes

Les structures intercommunales **avec fiscalité propre** :

- Communautés urbaines
- Communautés de communes
- Communautés d'agglomération
- Syndicats d'agglomération nouvelle
- Métropole

THEME - LA SECURITE

LES ASSISTANTS DE PREVENTION ET DE SECURITE

Lundi 7 janvier 2013, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, le Sous-Préfet de Dreux, Abdel-Kader GUERZA, et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Michel REYMONDON, ont présenté à la presse le dispositif des « **Assistants de Prévention et de Sécurité** » (les missions, le positionnement et les activités), en présence des six APS recrutés et affectés dans des établissements du second degré à Dreux et Vernouillet et les chefs d'établissement respectifs.

Après quelques semaines d'expérience, les APS ont pu témoigner de leurs activités, notamment la **lutte contre le décrochage scolaire** et leur **attention particulière à l'égard des élèves les plus fragiles** en lien avec les différents acteurs opérant dans l'établissement scolaire (conseiller principal d'éducation, assistante sociale, psychologue ...).



Le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, le Sous-Préfet de Dreux, Abdel-Kader GUERZA, et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Michel REYMONDON, entourés des 6 APS affectés sur les postes ouverts en Eure-et-Loir et leur chef d'établissement respectif.

Les assistants chargés de prévention et de sécurité ont été mis en place par l'Etat à la rentrée scolaire 2012 afin d'augmenter le nombre des adultes présents dans les établissements scolaires accueillant les publics les plus fragiles.

OUVERTURE DE L'ANNEE 2013 AU TGI DE CHARTRES

Les magistrats du TGI de Chartres se sont réunis le vendredi 18 janvier 2013 pour procéder à l'ouverture de l'année judiciaire 2013. Cette séance solennelle a eu lieu en présence de nombreuses personnalités dont le Préfet Didier MARTIN, les représentants de la Cour d'appel de Versailles, les députés GORGES et MARLEIX, le Président de l'Association des Maires, maire de Dreux, M. HAMEL, le DDSP, M. MEYNIER et le chef du groupement départemental de la Gendarmerie Nationale, le Colonel LAMIRAL.

Dans son intervention, M. OLLIVIER-MAUREL, Procureur de la République près le TGI de Chartres, a notamment annoncé la création prochaine dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire de Dreux d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD).

Comme l'avait fait le Procureur, la Présidente, Mme BARBIER-CHASSAING, a insisté sur les **violences faites aux femmes** et appelé à une mobilisation en 2013 autour de ce thème.



JOURNEE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le 19 janvier, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, a assisté à la journée d'accueil des nouveaux sapeurs-pompiers volontaires au siège du Service départemental d'incendie et de secours de Chartres. En effet, 44 recrues (35 hommes et 9 femmes) venus de tout le département se sont vus remettre la « **Charte nationale du Sapeur-Pompier volontaire** » synonyme de volontariat et de bénévolat. Honneur, humilité, dignité, discrétion et réserve sont les valeurs qu'il faut savoir défendre. Le préfet a rappelé que les sapeurs-pompiers volontaires méritent aussi de la reconnaissance. Le volontariat est un maillon essentiel de notre solidarité nationale.

BILAN 2012 DE LA POLITIQUE DE SECURITE ET DE LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

Le Préfet d'Eure-et-Loir, M. Didier MARTIN, a présenté à la presse, conjointement avec le Procureur de la République, M. Patrice OLLIVIER-MAUREL, le bilan de la politique de sécurité et de lutte contre la délinquance 2012 dans le département, le 24 janvier 2013.

Le Préfet a fait état d'une **stabilité des grands indicateurs** (atteintes volontaires à l'intégrité physique, atteintes aux biens, infractions économiques et financières et infractions révélées par l'activité des services) même si des évolutions contrastées ont été constatées à l'intérieur de ces agrégats.

Ainsi, **les cambriolages enregistrent un léger recul contrairement à la tendance nationale et régionale**, même si un pic a été, comme les années précédentes, constaté en fin d'année (2501 faits en 2012 contre 2599 en 2011) tandis que les violences physiques non crapuleuses (violences intrafamiliales), représentant 45 % de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique, apparaissent en augmentation. Cette tendance à la hausse des violences intrafamiliales peut toutefois s'analyser comme une libération de la parole. Les victimes hésitent moins à porter plainte et il faut se réjouir de ce phénomène et l'encourager.

Sur le plan de la **sécurité routière**, le département enregistre également des **résultats encourageants** en 2012. Les accidents et les blessés continuent de décroître (453 et 587 faits constatés en 2010, 339 et 400 en 2011 et 303 et 366 en 2012). L'effort doit être poursuivi pour épargner encore davantage de vies. Le nombre de tués peut encore baisser (45 en 2010, 41 en 2011 et 40 en 2012).

Au titre des priorités pour l'année 2013, le Préfet a insisté sur **l'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes** qui constituent l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement. La **lutte contre les cambriolages** demeure également une des priorités dans le département ainsi que la **lutte contre les trafics, notamment de stupéfiants**.

Un certain nombre de **leviers** seront utilisés pour répondre à ces priorités. La **Police Technique et Scientifique** et la **vidéo-protection** demeurent des réponses techniques adaptées. Un **pôle « prévention »** pourrait également voir le jour en 2013 au sein de la Gendarmerie Nationale et avec certains partenaires afin de répondre en un seul lieu à toutes les attentes de la population dans ce domaine.

Enfin, la **zone de sécurité prioritaire de Dreux**, annoncée en novembre 2012 au nom du Gouvernement par la Garde des sceaux et le ministre de l'Intérieur, verra le jour au cours du 1^{er} trimestre 2013. Ce sera un pas supplémentaire pour garantir au quotidien la sécurité des habitants des quartiers des Oriels, du Lièvre d'Or et de la Croix Tiénac sur le plateau Est de la ville.

Le Procureur a pour sa part insisté sur la **progression des taux d'élucidation dans le domaine des violences (68 % d'élucidation) ou des cambriolages (14 %)**.

Le Préfet et le Procureur ont, l'un et l'autre, **salué le travail réalisé en 2012 par les policiers et les gendarmes dans des conditions d'intervention parfois difficiles**.

VIE CITOYENNE

VŒUX AUX AGENTS DE LA PREFECTURE ET DES SOUS-PREFECTURES

Lundi 14 janvier 2013, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, et le Secrétaire général de la préfecture, Blaise GOURTAY, ont présenté leurs **vœux aux agents de la préfecture et des sous-préfectures**, à l'Hôtel des Ligneris, en présence des membres du corps préfectoral et de la presse.

Cette cérémonie conviviale a été l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée : l'obtention pour les sites chartrains de la préfecture de la labellisation QUALIPREF, la création du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, l'organisation d'élections politiques majeures, l'application du schéma départemental de coopération intercommunale adopté en 2011 sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres d'une activité soutenue.

Elle a également permis de présenter les chantiers de l'année 2013 : la « grande bataille pour l'emploi », l'approfondissement de l'intercommunalité, l'adaptation permanente aux impératifs de lisibilité, d'efficacité et de rationalité de l'action publique, ou encore le renforcement de l'interministérialité au cœur de l'activité des services de la préfecture et des sous-préfectures. Le Préfet a pris l'engagement que ces dossiers seraient mis en œuvre en privilégiant un dialogue social de qualité et que le travail des agents ferait l'objet d'une plus grande communication, par exemple grâce à la création d'une lettre électronique des services de l'Etat en Eure-et-Loir diffusée en moyenne tous les deux mois.



Les agents de la préfecture et des sous-préfectures réunis à l'Hôtel des Ligneris à l'occasion de la présentation des vœux du Préfet

CINQ FEMMES D'EURE-ET-LOIR NOMMEES OU PROMUES DANS LA LEGION D'HONNEUR

Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2012, ont été nommées « **Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur** » :

M^{me} F. BARBIER-CHASSAING
Présidente du TGI de Chartres

M^{me} J. JOLLY,
Présidente de l'association chartraine « La Dame à la Licorne »

M^{me} M. LOIRE,
Ancienne présidente des « Amis de la Cathédrale de Chartres » et fondatrice de la galerie du vitrail

M^{me} M. ROUSSET,
Maire d'Ezy-sur-Eure, Présidente de la communauté de Communes Val d'Eure-et-Vesgre

M^{me} F. RAMOND,
Maire d'Epernon, a, quant à elle, été promue « **Officier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur** ».

AFFECTATIONS – BONNE CONTINUATION A TOUS !

- M^{me} **Valérie DESIRE**, AAP1 est affectée au Bureau de l'Etat-Civil et des Etrangers (BECE), à la DRLP (à compter du 1^{er} février 2013)
- M^{me} **Chantal LEFIEVRE**, AAP2, est affectée à la sous-préfecture de Châteaudun (à compter du 4 février 2013)
- M^{me} **Corinne LINANT**, AAP2 est affectée au secrétariat de M. le Préfet (à compter du 4 février 2013)
- M^{me} **Paule CHERRE**, attachée d'administration, est affectée à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou, en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture (à compter du 1^{er} mars 2013)
- M^{me} **Chantal LENOIR**, AAP2, est affectée à la Compagnie de Sécurité Républicaine de Saran (à compter du 1^{er} février 2013) après 22 ans passés à la sous-préfecture de Châteaudun
- M. **Suayip YAGMUR**, stagiaire ENA, a rejoint la préfecture de Strasbourg, après 5 mois passés au cabinet du préfet d'Eure-et-Loir (à compter du 28 janvier 2013)
- M^{me} **Jeannick LAURIN**, SACN, est affectée au bureau des étrangers (à compter du 02 janvier 2013)
- M^{me} **Marie-Josée PEREZ**, AAP2, est affectée au Service interministériel de défense et de protection civile (à compter du 02 janvier 2013)

VŒUX AUX FORCES DE L'ORDRE ET AUX SERVICES DE SECOURS

Mardi 15 janvier 2013, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, a présenté ses vœux aux forces de l'ordre et aux services de secours du département d'Eure-et-Loir, à l'Hôtel des Ligneris, en présence des membres du corps préfectoral.

Cette cérémonie conviviale a été l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée, en rappelant notamment les 24 390 interventions des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir ou encore la lutte continue contre la délinquance.



Cette cérémonie a également permis de présenter quelques perspectives de l'année 2013, parmi lesquelles, la publication prochaine du **Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale** qui fera le **lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure**, la création de **480 postes supplémentaires de policiers et de gendarmes** en 2013, la création en mars prochain, de la **zone de sécurité prioritaire à Dreux**, le **renforcement du lien entre les forces de l'ordre et la population**, notamment en matière de sécurité routière, le pilotage de l'activité des services au plus près des réalités du terrain et la poursuite des missions de protection des biens et des populations.



CEREMONIE DE LA SECTION D'EURE-ET-LOIR DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

Samedi 19 Janvier, à l'issue de l'assemblée Générale de la section d'Eure-et-Loir de la Société des membres de la Légion d'Honneur, le Préfet a déposé une gerbe au Monument Jean Moulin et a assisté dans les salons du Conseil Général à la remise de brevets à des personnalités du département récemment décorées en présence de nombreuses personnalités et notamment du Colonel Bernard MAUNOURY, Président de la Section d'Eure-et-Loir, Pierre COLSON, Délégué départemental ONAC et de Mme FERRONNIERE, Adjointe au Maire de Chartres.

DEGUSTATION DE LA GALETTE DES ROIS DES BOULANGERS D'EURE-ET-LOIR



VŒUX A LA PRESSE

Jeudi 17 janvier 2013, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, a présenté ses vœux à la presse, à l'Hôtel des Ligneris, en présence des membres du corps préfectoral et des directeurs des services interministériels.

Cette cérémonie a été l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée, en rappelant notamment, la création, le 1^{er} juin 2012, de l'antenne drouaise du **Groupe d'Intervention Régional Centre** et l'annonce, en novembre, de la création prochaine à Dreux, d'une **zone de sécurité prioritaire**.

Le préfet a également souhaité aborder l'activité interne de la préfecture en mentionnant la certification **QUALIPREF**, gage de qualité et d'efficacité du service public, et l'évolution du site internet de la préfecture vers un site interministériel de l'Etat en Eure-et-Loir. Sur les aspects institutionnels et l'aménagement du territoire, l'organisation au printemps dernier des élections présidentielles et législatives ou encore la rationalisation de la carte de l'intercommunalité ont été évoqués.

Le préfet a enfin rappelé, parmi les événements marquants de l'année 2012, la **visite ministérielle de M. Manuel VALLS**, le 9 juillet dernier et les deux manifestations sportives d'ampleur accueillies à Chartres: la 19^{ème} étape du 99^{ème} **Tour de France** cycliste et des championnats d'Europe de Natation en petit bassin,

Cette cérémonie a également permis de présenter quelques perspectives de l'année 2013 parmi lesquelles, **la bataille pour l'emploi** (les emplois d'avenir, les contrats aidés, les contrats de génération, l'apprentissage), **la préparation de l'avenir** (la refondation de l'école de la République, la réforme des rythmes scolaires, la transition énergétique), **l'amélioration de la vie quotidienne des Français** (l'hébergement d'urgence, le logement, la santé, la politique de rénovation urbaine, l'amélioration des infrastructures routières) et **la modernisation de l'action publique**.



L'ETAT EN EURE-ET-LOIR – LA LETTRE ELECTRONIQUE DES SERVICES DE L'ETAT N°2 – JANVIER/FEVRIER 2013

Editeur : Préfecture d'Eure-et-Loir – Place de la République, CS 80537, 28019 Chartres Cedex – Tél. : 02 37 27 72 00 - www.eure-et-loir.gouv.fr

Directeur de publication : Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir

Directeur de la rédaction : Guillaume ROBILLARD, Directeur de cabinet du préfet

Comité de rédaction : Préfecture, Sous-Préfecture de Dreux, DASEN, DDSP28,

Conception-réalisation : Préfecture d'Eure-et-Loir, Bureau de la communication interministérielle de l'Etat

Crédits photos : Préfecture, Sous-Préfecture de Dreux, services de l'Etat (DDI, DASEN, DDSP28, SDIS28, DDT28)